



## Politique Environnementale des Ports de plaisance de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

La CCI du Var est concessionnaire de 5 ports de plaisance situés dans la Rade de Toulon : Saint-Mandrier sur Mer, La Seyne-sur-Mer, Toulon Vieille Darse, Toulon Darse Nord, Saint Louis du Mourillon. Cette Rade est un milieu sensible et fragile qu'il est nécessaire de protéger afin de concilier les usages économiques, touristiques et préservation du milieu.

Dans ce contexte, nous sommes engagés, depuis plusieurs années, dans les certifications Ports Propres et Ports Actifs en Biodiversité et avons poursuivi ces engagements par une démarche de certification ISO 14001. Nous visons ainsi l'excellence environnementale dans la gestion de nos Ports et démontrons à notre autorité concédante notre niveau de maîtrise pour la protection de l'environnement.

Au-delà des activités opérationnelles et de l'exploitation de nos Ports, nous intégrons au périmètre de cette nouvelle certification les autres services de la Direction des Ports avec en interface les services supports de la CCI du Var. Notre management environnemental intègre également l'ensemble des usagers des ports y compris les professionnels de chacun des sites.

Pour répondre à nos missions, nous mettons en œuvre une politique environnementale qui fixe les objectifs environnementaux suivants pour les trois prochaines années :

- I. Optimiser le tri des déchets tout en travaillant à mieux valoriser ces derniers.
- II. Maîtriser et réduire la consommation des ressources naturelles et énergétiques.
- III. Prévenir et réduire toutes pollutions des milieux aquatiques.
- IV. Développer des actions pour préserver et favoriser la biodiversité.
- V. Inciter l'ensemble des usagers des ports et les professionnels à devenir des acteurs de notre démarche environnementale.
- VI. Impliquer notre personnel dans des pratiques éco-responsables au quotidien.
- VII. Être transparent sur notre performance environnementale.
- VIII. S'orienter vers une politique d'achats responsables.
- IX. S'orienter vers une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises.
- X. Veiller et respecter nos obligations de conformité.

Afin de mettre en œuvre et d'améliorer en continu le système de management environnemental, nous mettons à disposition les ressources nécessaires. En outre, les objectifs et cibles sont définis et revus en fonction des actions engagées, des besoins et exigences, dans le cadre de la revue de direction annuelle.

Par le respect de ces engagements, nous nous positionnons en tant qu'opérateur portuaire responsable et exemplaire. L'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs, à tous les niveaux de notre organisation, permet d'impliquer les usagers des ports, du plaisancier au professionnel.

Toulon, Le 25/04/2022

**Basil GERTIS**  
Président

